

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 4^e réunion de l'année 2022 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le **mardi 1^{er} mars 2022**, à 20 h 30, à la salle A-235 de l'Institut maritime du Québec, sous la présidence de M. François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Michel Pineault
M. Kurt Vignola

ABSENCES

Mme Janice Lemoignan
M. Philippe Saindon
M. Pierre-Luc Michaud

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Madame Marie-Josée Ross, secrétaire d'assemblée

22-04.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, monsieur François Dornier souhaite la bienvenue aux membres.

22-04.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Dornier, président du comité exécutif, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

22-04.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 3^E RÉUNION DE L'ANNÉE 2022 DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 22-03) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

22-04.04 DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : ADOPTION

Monsieur Kurt Vignola, directeur des Études, présente le point.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le Comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue.

CONSIDÉRANT

- Les lois et règlements en vigueur;
- Que toutes les pièces justificatives ont été fournies;
- La recommandation de la direction des Études;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer les attestations d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

22-04.05 AFFAIRES DIVERSES

Monsieur François Dornier, directeur général, ouvre les discussions.

En ce qui a trait à nos finances, il informe qu'il aimerait avoir un plan de match présenté et confirmé par les intervenants au MES avant le déclenchement des prochaines élections lors desquelles on risque de voir un changement de garde important des principaux intervenants au ministère. On entend de plus en plus la rumeur que celles-ci pourraient être déclenchées dès le printemps ce qui nous laisse une marge de manœuvre assez réduite pour planifier le tout.

Il propose de prévoir un conseil d'administration extraordinaire dans les prochaines semaines et avant le 5 avril, date confirmée de notre prochain CA. Les deux prochaines rencontres seront alors consacrées aux discussions en lien avec le plan de match cité ci-haut. Ainsi, on permet aux membres du CA de prendre connaissance de façon approfondie des enjeux en leur permettant de bien s'approprier tous les tenants et aboutissants du plan d'action proposé. Ils pourront par la suite « décanter » le tout et revenir avec la proposition finale en avril. Des discussions sont entamées à ce sujet. La date du 26 mars est ciblée pour tenir la première rencontre qui servira principalement d'intrants à tout le contexte financier du Collège, à expliquer et débattre du plan d'action proposé.

22-04.06 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 19 h 56.

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Marie-Josée Ross)